



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie*

---

**2009/2103(INI)**

11.12.2009

## **PROJET D'AVIS**

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

sur la communication de la Commission: Lutte contre le cancer: un partenariat européen  
(2009/2103(INI))

Rapporteure pour avis: Françoise Grossetête

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. vu sa résolution du 10 avril 2008 sur la lutte contre le cancer dans l'Union européenne élargie<sup>1</sup>,
  1. se félicite de la communication de la Commission intitulée "Lutte contre le cancer; un partenariat européen" (COM(2009)0291) et de l'intention d'établir un partenariat permettant l'échange d'informations, de compétences et de bonnes pratiques;
  2. considère que la réussite du partenariat, compte tenu de l'absence de financement supplémentaire jusqu'au terme du cadre financier actuel (2013), dépend de l'utilisation optimale des ressources disponibles;
  3. considère que la réussite dépend aussi de l'engagement des États membres à fournir les efforts nécessaires en matière de lutte contre le cancer;
  4. appelle la Commission à jouer pleinement son rôle de soutien à travers la mise en place d'actions conjointes en matière de recherche;
  5. estime que la structure proposée pour la mise en œuvre du partenariat apparaît complexe et son pilotage insuffisant au vu de l'objectif de parvenir à la coordination d'un tiers des travaux de recherche sur le cancer, toutes sources de financement confondues, d'ici 2013; considère à ce titre que le partenariat doit veiller à intégrer efficacement les initiatives déjà existantes en matière de coordination de la recherche sur le cancer et à encourager davantage les partenariats de type public-privé pour stimuler la recherche et le dépistage notamment en matière d'imagerie médicale;
  6. rappelle sa demande à la Commission de réviser la directive 2001/20/CE relative aux essais cliniques<sup>2</sup> afin d'encourager un plus grand effort de recherche sur le cancer, en particulier sur le dépistage;
  7. insiste également sur l'urgence de la mise en place d'un brevet communautaire.

---

<sup>1</sup> Textes adoptés de cette date, P6\_TA(2008)0121.

<sup>2</sup> Directive 2001/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 avril 2001 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain (JO L 121 du 1.5.2001, p. 34).